

CHARTRE du DEVELOPPEMENT DURABLE et du RESPECT ENVIRONNEMENTAL



Adhérent du GROUPEMENT des INSTALLATEURS FRANÇAIS.
En France, 1 Cuisine sur 4 est installée et maintenue par le GIF. 42 Ans de savoir faire.

NOTRE CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE :

Concernés par les actions entreprises dans la perspective de l'Agenda 21, nous entendons agir à notre échelle, pour satisfaire les attentes de nos clients et assurer notre développement dans le respect de l'éthique sociale et de la préservation de l'environnement.

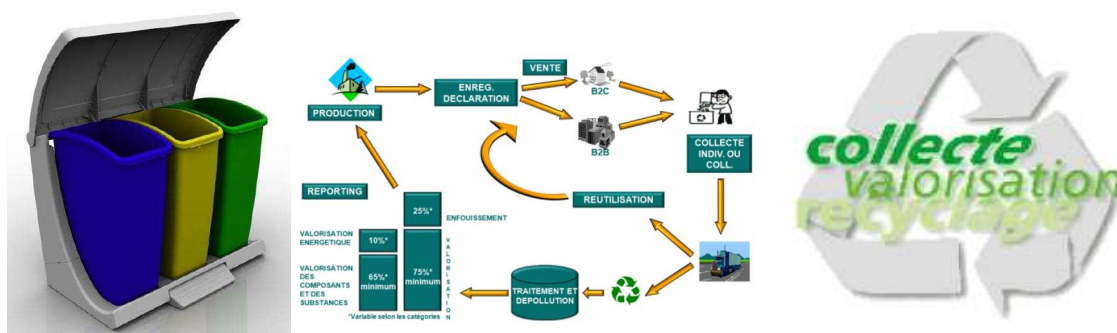
En 2004, nous avons pris 7 engagements pour :

- diminuer les pollutions
- faire progresser la sécurité dans le travail
- mobiliser notre personnel pour une éthique partagée du développement durable
- faire adhérer nos fournisseurs à nos exigences.

1 - Assumer notre responsabilité d'entrepreneurs dans le traitement et la valorisation de nos déchets

Nous sommes engagés aux côtés de la filière de traitement et de valorisation des déchets pour réduire l'impact de nos activités sur l'environnement, en particulier vis-à-vis de la directive DEEE.

En collaboration avec les sociétés prestataires spécialisées de la filière, nous généralisons une démarche de management environnemental visant à traiter et à valoriser nos déchets de manière sûre et rationnelle. En conséquence, nous confions ce traitement à des sociétés disposant des qualifications et certifications requises, et se conformant rigoureusement aux critères d'exigence en matière de qualité et de sécurité environnementales.



- Evacuation des déchets d'emballage et de protection par nos soins en décharge réglementée ou retour en atelier PROVENCE FROID avec décharge en benne avec centre de recyclage.
- Le pré tri des déchets est effectué par nos soins dans nos locaux et nous faisons appel aux prestataires suivants pour le tri et recyclage définitif : Contrat Siège à PROVENCE FROID avec CMR RECYCLAGE, chargés de trier les déchets que nous mettons en benne. Contrat Provence Froid avec la Société CMR.
- Nous recyclons d'autre part les papiers utilisés dans nos bureaux. Trois bacs de 60 litres de récupération papiers étant mis à notre disposition par CMR RECYCLAGE.

2 - Agir de façon exemplaire dans le domaine des fluides frigorigènes

Conscients de l'impact des fluides frigorigènes sur l'effet de serre et sur la destruction de la couche d'ozone, nous sommes particulièrement stricts sur l'observation des procédures de manipulation des fluides et sur la traçabilité des interventions des personnels techniques qui en résulte.

Nous agissons avec nos fournisseurs pour promouvoir les bonnes pratiques d'utilisation et de maintenance des appareils dans le cadre de la réduction du TEWI.¹

¹ Le TEWI (Total Equivalent Warming Impact – Effet de serre équivalent total) est un indice permettant d'évaluer et de comparer l'impact d'un appareil sur l'effet de serre sur la totalité de sa durée de vie. Son unité est l'équivalent CO2, exprimée en Kg ou tonnes équivalent CO2.



- La récupération des fluides frigorigènes est effectuée par nos soins (Certificat 04-200502) et le recyclage est confié à la Société DEHON. (Provence Froid)

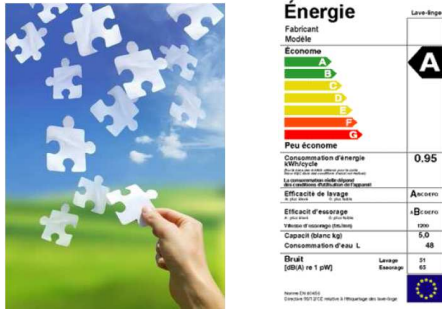
LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION « FLUIDES FRIGORIGENES » (cas particulier de la technique « Equipements frigorifiques »)

Les exigences sont les suivantes :

- interdiction de tout dégazage dans l'atmosphère.
- obligation de récupération intégrale des fluides en cas d'intervention sur le circuit.
- établissement d'une plaque ou fiche signalétique lors de la mise en service.
- établissement, pour chaque opération, d'une fiche d'intervention (date, nature du fluide, volume récupéré et éventuellement réintroduit), signée par l'opérateur et l'utilisateur qui engage la responsabilité des deux parties. Conservation de cette fiche durant 3 ans.
- à l'initiative de l'utilisateur, contrôle d'étanchéité annuel et établissement du certificat correspondant.
- conditions de capacité professionnelle pour le chef d'entreprise ou la personne qui procède aux opérations de manipulation des fluides sous la responsabilité de celui-ci : diplôme, certificat ou attestation ou justification de 6 années de pratique professionnelle.
- détention d'équipements appropriés : machine de transfert/récupération, outillage adéquat, détecteur de fuite/ contrôleur d'ambiance.

3 - Favoriser l'éco-conception des matériels

L'un des axes forts de nos commissions produits de notre groupement « Le GIF » est de favoriser, auprès des industriels, l'éco-conception des équipements. Cette approche vise à accroître les performances des matériels en réduisant les consommations énergétiques, réduire la quantité des fluides frigorigènes contenue dans les appareils, utiliser des mousses de polyuréthane à faible indice GWP pour l'isolation thermique des appareils, améliorer le confinement des circuits frigorifiques.



Les commissions produits de référencement du Gif sont aussi chargées de comparer les produits et comptabiliser leur performances en terme de consommations. Les matériaux sélectionnés dans la construction des matériels doivent être recyclables. Exclusion est faite pour tous les matériels ne satisfaisant pas cette démarche.

4 Susciter chez nos clients et fournisseurs l'adhésion à nos propres engagements en matière de développement durable

Nous fondant sur une approche « chaîne de qualité », nous veillons à faire adhérer nos partenaires clients – fournisseurs à nos propres engagements. En amont, nous travaillons de concert avec nos fournisseurs pour faire émerger des solutions techniques utiles au développement durable. En aval, nous communiquons à nos clients les bonnes pratiques d'utilisation des équipements pour utiliser de manière rationnelle l'énergie et limiter les rejets dans l'environnement.

5 - Développer les compétences et la mobilisation de notre personnel pour une éthique partagée du développement durable

Notre capacité à développer conjointement avec nos fournisseurs des solutions respectant l'environnement passe par la mobilisation et la participation de notre personnel. Nous veillons à lui donner l'information et la formation pour qu'il puisse conduire son activité professionnelle de façon responsable et professionnelle vis-à-vis de l'environnement.

6 - Offrir à nos salariés des moyens de formation performants

Dans un marché très compétitif où la dimension technologique s'accroît, notre succès repose largement sur la qualité des équipes. Dans cette perspective, nous avons mis sur pied un programme de formation ambitieux et volontariste auquel nos fournisseurs sont associés. Ce programme de formation est ouvert aux techniciens de maintenance, techniciens des bureaux d'études et commerciaux.



7 - Améliorer au-delà des exigences légales la sécurité et la protection sanitaire des personnes par une démarche de prévention des risques.

Nous mettons au premier rang de nos priorités les exigences en matière de sécurité et de santé au travail. C'est au quotidien et sur le terrain de chaque entreprise que se construisent les conditions de travail. A partir de ce constat, nous avons lancé de manière pragmatique, une démarche analytique d'évaluation des risques professionnels contribuant à l'élaboration d'un programme de prévention. Avec cette démarche récurrente, nous entendons combattre à la source les risques identifiés.

-- 0 --

le 26 mai 2009.
Jean Luc SUBE.

